



96 BIS RUE MARC SANGNIER
94700 MAISONS-ALFORT
TÉL. 01 49 81 74 43
FAX. 01 49 81 74 51
ffplum@ffplum.org
www.ffplum.fr

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AGRÉÉE MINISTÈRE DES SPORTS,
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET INSCRITE AU CODE DE
L'AVIATION CIVILE.

SUBVENTION RECONDITIONNEMENT PARACHUTE DE SECOURS



LA FFPLUM EST AFFILIÉE
AU CNOSF ET MEMBRE
DU CNFAS



RECONDITIONNEMENT DU PARACHUTE DE SECOURS

I – LE PRINCIPE

L'opération RECONDITIONNEMENT PARACHUTE DE SECOURS consiste à aider financièrement les structures affiliées à la FFPLUM, labellisées ou pas, pour reconditionner le parachute de secours de leurs ULM servant à la formation. Elle a débuté en 2018.

Les ministères de tutelles : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Ministère de l'Ecologie, du Développement via la Direction Générale de l'Aviation Civile, ont consenti en 2013 des subventions dans le cadre d'un projet fédéral d'équipement de parachute de secours.

Le Bureau Directeur a décidé de faire évoluer sa politique. La FFPLUM accorde désormais aux clubs une aide pour le reconditionnement d'un parachute de secours.

Tous les centres de formation peuvent accéder à cette aide.

Pour être éligible dans le cadre de cette opération, il faut que la structure (Club et OBL) :

- soit affiliée à la Fédération
- propriétaire de l'aéronef ULM qui est équipé du parachute de secours
- s'engage à ne pas revendre l'aéronef ayant bénéficié de l'aide pendant une période de 2 ans (ou, en cas de cession, que l'aéronef de remplacement soit équipé d'un parachute de secours)

Le montant de l'aide a été fixé à 500 euros pour les classes 1 (paramoteur équipé d'un chariot), 2, 3 et 4.

II – LA PROCEDURE

Le responsable de la structure retourne à la FFPLUM les quatre documents suivants :

1. le feuillet de demande de subvention dûment complété
2. la copie de la Fiche d'identification avec la mention de l'équipement du parachute de secours
3. la copie de la Carte d'Identification sur laquelle le propriétaire de la machine doit être la structure bénéficiaire et non une personne privée
4. la facture de reconditionnement du parachute de secours

A réception du dossier, le siège fédéral instruit la demande, valide les dossiers et procède au versement de l'aide. Dans la limite des subventions disponibles, le nombre des aides est limité à une par an et par structure.



Dossier de demande d'aide – Reconditionnement parachute de secours

- **Structure Labellisée**

NOM de la structure	_____
N° de LABEL	_____
Adresse	_____ _____
Téléphone	_____
Email	_____
Site Internet	_____
Nom / Prénom du Responsable :	_____
Fonction au sein de la structure	_____

- **Structure non labellisée**

NOM / Prénom du/des instructeur(s)	_____
Téléphone	_____

- **Aéronef**

Classe	
Marque	
Type	
N° Identification	
Propriété de	

Fait à

Le :

Signature et cachet